

REGLEMENT INTERIEUR - BOURSE AUX JOUETS
SALLE PORET DANS ECOLE COTY – TROUVILLE SUR MER
Organisée par l'Ape DELAMARE – COTY

SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026
A PARTIR DE 09H – 17H

NOM PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

DATE DE NAISSANCE : LIEU :

TELEPHONE :

MAIL :

Nombre de table(s) souhaitée(s) : X 6€ = ...€

Modes de règlement :

- En espèce avec le bulletin d'inscription
- En chèque à l'ordre de l'APE DELAMARE COTY avec le bulletin d'inscription

○ Déclare sur l'honneur :

Ne pas être professionnel,

Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

La non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile
(articles R321-9 du Code Pénal)

Ce bulletin d'inscription, ainsi que son règlement sont bien à vouloir déposer dans l'une des
boîtes aux lettres des deux écoles.

Fait à :

Le :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR - BOURSE AUX JOUETS

SALLE PORET DANS ECOLE COTY – TROUVILLE SUR MER

Organisée par l'Ape DELAMARE – COTY

1. Articles autorisés / interdits

Jouets, jeux, livres, vêtements enfants, articles de puériculture.

Articles propres, complets et en bon état.

Interdiction des meubles, objets encombrants, objets neufs ou volés, peluches ou gros jouets motorisés selon les organisateurs.

2. Modalités d'inscription

Dossier complet : bulletin d'inscription, règlement en espèce ou par chèque à l'ordre de l'APE DELAMARE COTY, copie de pièce d'identité.

Réservation limitée.

Confirmation d'inscription envoyée par email.

3. Tarifs

6 € l'emplacement (1 emplacement = 1table) (non remboursable).

4. Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou vices cachés.

Les exposants sont responsables de leurs objets et de la propreté de leur stand.

5. Horaires et installation

Installation entre 8h et 9h ; ouverture au public vers 9h.

Emplacements non occupés à l'heure limite peuvent être réattribués sans remboursement.

6. Règles de sécurité

Ne pas obstruer les allées.

Présentation obligatoire de la pièce d'identité le jour de la manifestation.

7. Conditions particulières

Evènement ne passant en intérieur

Ventes vêtements acceptés

Prix ronds uniquement (0.50€, 1 €, 2 €, etc.)

- **J'atteste avoir lu le règlement intérieur et m'engage à m'y conformer.**

Fait à :

Le :

Signature :